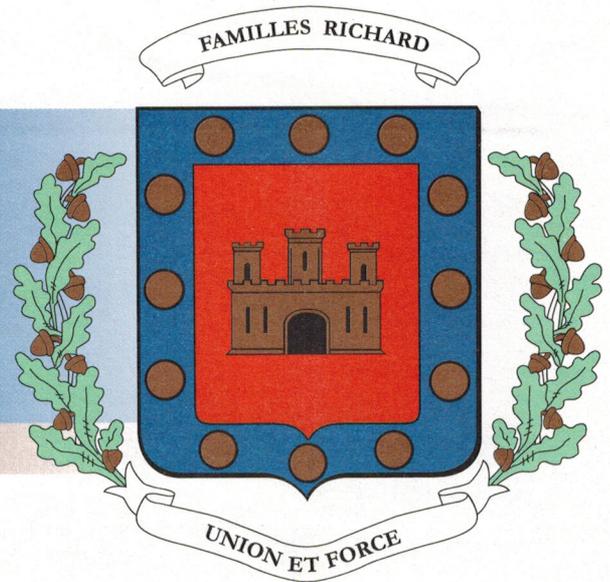


Entre Richard

Bulletin de liaison de l'Association des familles Richard



Volume 12 no 2 de 3

Mars 2005



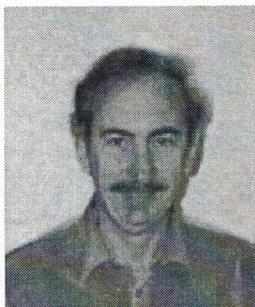
Rencontre de L'Association des familles Richard avec
l'Association Acadienne de Québec

*Déjeuner-conférence Québec
28 avril 2005*

*Rassemblement Cap-Santé
28 août 2005*

Sommaire

Message du président	2
Déjeuner conférence	4
Arrivées et départs	5
Anne Richard.....	6
La vir quotidienne sous le régime.....	8
Du Lieutenant-Gouverneur	12
Parlementaires québécois	14
Richard Chambre des Communes ...	17
Photos	19
Saviez-vous que?	20
Andréa Richard.....	22
Messages	24



Amis Richard bonjour,

J'ai une triste nouvelle de même que des informations plus réjouissantes à vous transmettre aujourd'hui.

Notre Association a perdu, le 30 décembre, un de ses membres, membre du conseil d'administration de surcroît. Celles et ceux présents au dernier rassemblement ont entendu Michel, le vice-président de l'Association, leur parler de sa maladie. Il l'a combattue jusqu'à la fin avec la vigueur qu'on lui connaissait, mais elle a eu raison de lui alors qu'il était encore dans la force de l'âge. L'année 2004 lui aura été fatale. C'est avec une grande tristesse que Cécile et moi avons participé, au nom du conseil d'administration, à la cérémonie funèbre. Michel était le frère de Robert, membre de l'Association, et cousin de Yves, membre actuel du conseil d'administration. Je dois féliciter tous les membres de l'Association qui ont assisté à cet événement. Cela démontre tous les liens d'amitié que permettent de créer nos différentes activités. Michel siégeait au conseil d'administration depuis plusieurs années. Il était fier d'être un Richard et également un Acadien. La cause acadienne lui tenait à cœur. Il a travaillé à l'avancement de notre Association s'impliquant dans l'organisation des rassemblements de Montréal et de Saint-Jean-sur-Richelieu. Sa maladie l'a empêché de réaliser entièrement ce dernier mandat mais sa présence en fut très appréciée. Il a travaillé à certains objets promotionnels actuellement disponibles aux membres.

Au nom de tous les membres de l'Association des familles Richard, je désire exprimer nos condoléances à ses enfants, sa petite-fille, son amie de cœur ainsi qu'à tous ses frères et sœurs. Je suis certain que de là-haut tu suivras notre évolution, Michel.

Comme je disais au tout début de mon texte, la tristesse fait maintenant place à des moments plus joyeux. Au début de 2004, nous avons été invités à rencontrer les membres de l'Association Acadienne de Québec lors de la fête des Rois. Cette activité s'est déroulée le 9 janvier 2005, à Québec. Pour l'occasion, l'Association était bien représentée tant par ses membres que ses présentateurs. Alexandre, de Saint-Basile de Portneuf et membre de l'Association, et Mireille, de Saint-Féréole et membre de l'Association Acadienne ont été élus roi et reine de la fête. L'accueil des Acadiens fut à la hauteur de leur réputation. Nous avons rencontré des personnes agréables et intéressées par notre présentation. Je remercie personnellement Angéline, Acadienne et membre, Roger, le fondateur de l'Association, Cécile, la secrétaire, et André, le trésorier. Leur aide fut précieuse dans cette présentation relatant l'historique de l'Association des familles Richard. Je dis un merci tout spécial à André qui a fait un montage visuel tout à fait exceptionnel. Les Acadiens ont été contents d'écouter la chanson des Richard. Encore une fois notre Association a profité de cette opportunité pour se faire connaître. Le défi a été relevé avec brio si je me base sur les commentaires des participants. Merci à l'Association Acadienne pour leur invitation et leur jovialité.

Un autre événement important s'est déroulé depuis notre dernier rendez-vous. Je parle du Salon des Familles Souches de Québec, tenu du 17 au 20 février dernier. Cet événement nous permet d'atteindre deux objectifs importants; rencontre avec des Richard de partout et avec les autres associations de famille ou sociétés d'histoire.

Effectivement, nous avons eu le plaisir de rencontrer des Richard demeurant ou provenant des Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie (Grande-Vallée, Petite Vallée), la Matapédia (Lac-au-Saumon), Bas-St-Laurent (Rivière-du-Loup, Rimouski), Beauce-Appalaches, Québec, Lotbinière, Portneuf et autres, Ontario et même des États-Unis. Les personnes rencontrées ont tous la même curiosité concernant l'Association. La publicité concernant le prochain rassemblement, à Cap-Santé, m'amène à imaginer une bonne participation à l'événement.

Le contact avec les autres associations nous donne des idées pour améliorer les activités et services qui vous sont offerts. Il y a eu beaucoup d'évolution dans les dernières années sur ces contacts. Ils se révèlent plus faciles. Le contact humain que nous apporte ce type d'activité est fantastique puisque tous travaillent au même intérêt.

Je remercie tous les Richard qui ont tenu le kiosque de l'Association au cours du salon. Il est important d'avoir des bénévoles pour permettre une meilleure visibilité. Merci à : Cécile, Yves, Nicole, Monique et André. Sans votre collaboration, il serait impossible de participer à cet événement.

Je remercie également tous ceux et celles qui ont participé au concours annoncé dans la dernière parution. Tel qu'indiqué, le conseil d'administration procédera au tirage du gagnant ou de la gagnante lors de sa prochaine réunion prévue au début avril. J'ai été surpris du nombre de participants. L'exercice n'était pas facile surtout pour les générations antérieures. Alors encore une fois bravo!

Une nouvelle activité est prévue à l'horaire en mai prochain. Il s'agit d'un déjeuner conférence qui se tiendra à Québec dimanche le 24 avril. Je vous invite à vous inscrire et à donner vos commentaires sur l'activité lors de votre participation. Un historien de Québec nous présentera une facette de l'histoire de la ville de Québec. Inscrivez la date à votre agenda immédiatement.

En terminant, je réitère mon invitation pour le prochain rassemblement, à Cap-Santé, le 28 août 2005. Les responsables de l'événement nous promettent une belle journée dans cette ville remplie d'histoire et située dans un site enchanteur.

Je vous souhaite de joyeuses Pâques en famille. Il faut profiter de chaque occasion pour se réunir en famille, notre richesse collective. Je vous souhaite également une agréable saison du printemps puisqu'elle nous amène le réveil de la nature.

Richardment vôtre,

Guy Richard

Déjeuner-conférence

Invitation à tous

Quand: dimanche, le 24 avril 2005

Endroit : Restaurant Chez Lorenzo

1217, route de l'Église, (près du bld Laurier)

Sainte-Foy, Qc

Durée : 9h30 à 12h00

**Conférencier : Jean-Marie Lebel, historien et professeur
à l'Université Laval**

Sujet : Histoire de la Ville de Québec

Coût : 5\$/personne pour la conférence

Repas (brunch) payable individuellement sur place

Inscription : Cécile Richard

(418) 871-9663

Internet : crichard@oricom.ca

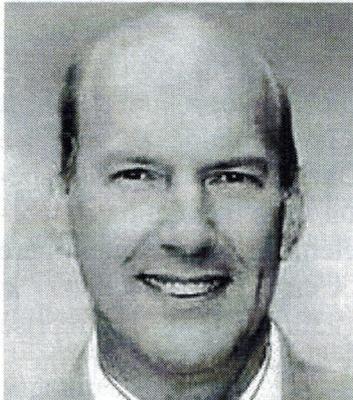
au plus tard le 17 avril

N.B. : Il n'est pas nécessaire d'être membre de l'Association des familles Richard pour y participer. L'invitation est lancée à tous vos proches (enfant, frère, sœur, cousin, cousine, beau-frère, belle-sœur, etc...)

Les arrivées

312. Lucie Richard, Beauport Souche : Michel, Acadie
313. Yves Richard, Moncton Souche : inconnue
- 314 : Nicole Richard, Gatineau Souche : inconnue
- 315 : Hélène Richard, Sherbrooke Souche : Pierre, Cap-St-Ignace
316. Louise Richard, St-Janvier-de-Joly Souche : François, Acadie
-

Les départs



RICHARD, Michel **1943 - 2004**

De Ste-Clotilde, le 30 décembre 2004, à l'âge de 61 ans, est décédé Michel Richard.

Il laisse dans le deuil ses enfants Sylvain (Cynthia), Lucie (James), Louise (Jacques), France (Alain), son amie de coeur Huguette et sa petite fille Leelou, ainsi qu'autres parents et amis.

Une liturgie a été célébrée le samedi 8 janvier 2005 à 14 h 30 en la chapelle de la Maison Darche à Brossard.

L'Association perd un membre des plus dévoués à la cause acadienne et fier de porter le patronyme Richard. Il était vice-président de l'Association au moment de son décès.

Toutes nos pensées accompagnent la famille de Michel dans leur épreuve.

À Cap-Saint-Ignace, le 20 décembre 2004, à l'âge de 91 ans, est décédée dame **Béatrice Lemieux**, épouse de feu monsieur Ovila Richard. Elle était la mère de Marcel, Jean-Guy et Martin.

Tous les trois sont membres de l'Association depuis plusieurs années.

À Alma, le 1^{er} février 2005, à l'âge de 80 ans, est décédée dame **Thérèse Richard**, épouse de feu monsieur Raymond Richard de Hébertville.

Madame Richard était membre de l'Association depuis la fondation.

Nos condoléances à toutes les familles



Biographie d'Anne Richard,

membre du conseil d'administration
2004-2006

Lors de ma première présence à l'assemblée générale des membres de l'Association, à St-Jean-sur-Richelieu, on m'a demandé à ma grande surprise si je serais intéressée à siéger au conseil, ceci à la suite de la recommandation d'une membre sortante, Yvette Richard. J'avais rencontré cette dernière en août 2004 à Halifax, à la réunion des Richard de Partout, où nous avons partagé notre déception vis-à-vis de l'organisation de cet événement et de l'omniprésence de l'anglais. Bref, je me suis retrouvée sans avoir eu beaucoup de temps pour réfléchir au c.a. de votre association... pour mon plus grand plaisir, d'ailleurs.

De souche acadienne, ma famille descend de Michel Richard. Son descendant, mon ancêtre, s'est retrouvé dans la région des Bois-Francs plusieurs années après la déportation. Je vous parlerai dans un futur numéro de cette revue de mon grand-père Louis-Arthur Richard, docteur en droit, fonctionnaire durant plus de 50 ans au gouvernement québécois, sous-ministre, fondateur du Jardin zoologique du Québec en 1931, ainsi que de mon père, le brigadier-général Marcel Richard, retraité du 22^e Régiment après avoir participé à la campagne d'Italie où il fut blessé à Casa Berardi

(1943), ainsi qu'à la guerre de Corée.

Du côté maternel, je descends de Philippe Amyot par ma mère Françoise Amyot. Mon arrière-grand-père Georges-Élie Amyot fut notamment fondateur en 1888 de la Dominion Corset, sise rue de la Couronne à Québec, une entreprise spécialisée dans la création et la confection de corsets et autres sous-vêtements. Mon grand-père L.J.A (Adjutor) Amyot en prit la direction à la mort de son père en 1930. En 1988, l'entreprise est passée aux mains de Canadelle Wonder Bra.

Pour ma part, même si je suis native de la belle ville de Québec, où je caresse le rêve de prendre ma retraite, je vis à Montréal depuis le début de ma vingtaine après des études en histoire de l'art à l'Université Laval. Je fais carrière dans le monde des communications depuis toujours. J'ai travaillé notamment à la Société des musées québécois, au réseau TVA durant sept ans et depuis cinq ans, à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), où je suis rédactrice en chef de la revue *Paroles & Musique* et conseillère principale, Communications et Marketing. Pour ceux qui s'intéressent à la musique et au droit d'auteur, je vous invite à

visiter le site Internet de la SOCAN, au www.socan.ca.

J'ai également travaillé comme pigiste tout au long de ma carrière, notamment en tant que journaliste, correctrice, rédactrice, traductrice, etc. Inutile de dire que notre président Guy a immédiatement détecté un potentiel d'aide pour la revue (malheureusement, j'ai très peu travaillé en ce sens l'automne dernier, par manque de temps, mais avec les résolutions du Nouvel An, tout est désormais possible !)



En dehors de mes deux enfants, Victoire et Gabriel, maintenant de jeunes adultes, j'ai plusieurs autres passions et occupations. J'ai notamment découvert le tango argentin il y a une dizaine d'années, une danse que j'ai pratiquée de nombreuses années avec assiduité. J'ai même fait un stage de danse à Buenos Aires pour approfondir ma connaissance avec les maîtres de là-bas. Mais je fais aussi beaucoup de voyages de découverte, juste pour voir le monde et me frotter à d'autres cultures. Un des plus mémorables fut mon séjour de trois semaines au Vietnam à l'automne 2002 : je décrète que ce sont les plus beaux paysages que j'aie vus jusqu'ici, sauf l'Italie (Ah, le Lac de Côme, Bellagio...) J'essaie de partir chaque année et mon prochain projet ambitieux est de visiter ma sœur vétérinaire en Australie et de faire le tour de ce pays-continent. J'ai aussi le fantasme de retourner en Asie, en Inde, à Bali, etc.

Parmi mes autres intérêts, je suis membre de l'association Les Sceptiques du Québec, qui se réunit pour des conférences tous les 13 du mois ! Son principal objectif est de promouvoir la pensée critique et la rigueur scientifique dans le cadre de l'étude d'allégations de nature pseudoscientifique, ésotérique ou paranormale. La corporation compte près de 400 membres à travers le Québec, dont une quarantaine de membres actifs qui sont tous des bénévoles. (Voir tous les détails sur le site Internet de l'association au www.sceptiques.qc.ca.) L'association publie *Le Québec sceptique*, auquel je contribue en faisant la révision des membres auteurs beaucoup plus savants que moi. J'ai également apporté ma collaboration à la traduction française du *Skeptic's Dictionary* de Robert T. Carroll.

Je crois que c'est surtout la curiosité qui téléguidé mes efforts d'apprentissage et mes activités. Je suis entre autres une lectrice vorace, une fanatique du cinéma, et seul le manque de temps m'empêche d'assouvir toutes mes passions encore plus à fond. C'est bien ennuyant de devoir travailler pour gagner sa croûte !



Fernand, le nouveau vice-président

La vie quotidienne sous le régime français

À travers les édits et les ordonnances

Il ne faudrait pas croire que les lois et les principes qui régissent nos faits et gestes de chaque jour sont une invention du XX^e siècle. Déjà sous le régime français les activités des paysans et des habitants de bourgs devaient se conformer aux différents édits et ordonnances émis par les autorités afin d'assurer la qualité de la vie et la bonne marche de la société. Et tout comme aujourd'hui,

des conflits naissaient et des incompréhensions surgissaient entre les individus. Un rapide retour dans l'histoire nous en conviendra.

C'est peut-être en 1745 que l'une des ordonnances les plus contraignantes et décisives pour les habitants de la Nouvelle-France fut émise. était signée du roi Louis XV.

Elle :

Fait défense à tous les sujets de la Nouvelle-France, qui ont des terres à cens, de bâtir dorénavant ou de faire bâtir aucune maison et étable en pierre ou en bois sur les terres ou portions, à moins qu'elles ne soient d'un arpent et demi de front sur trente à quarante de profondeur.

Pourquoi une telle sévérité? Tout simplement pour favoriser encore le plus longtemps possible la culture des terres dont le progrès se faisaient attendre, aux yeux du roi. La mise en valeur des terres devait des faire à une plus grande échelle et sur de plus grandes superficies, plus intensément aussi. Il fallait faire en sorte que les terres cèdent le pas aux grandes afin de voir les récoltes augmenter. Il revenait au Gouverneur Général et à l'Intendant de la Colonie de déterminer les limites des bourgs et des villages au-delà desquelles il ne sera pas permis aux habitants d'autres établissements que ceux prévus à l'article 1 de la dite ordonnance. La croissance des bourgs et des villages allait donc être freinée pour favoriser le développement des terres en culture.

Pour sa part, l'intendant Jacques Raudot voulait le bonheur de ses administrés. Aucun domaine

de la vie quotidienne n'échappait à sa perspicacité. Le 20 novembre 1708, il se pencha sur le dossier de piégeage, compte tenu de l'importance de la ressource faunique dans la vie de la colonie et surtout de l'omniprésence de la faune. C'est donc dans un but de justice qu'il défendit aux habitants « de faire des attrapes sur les terres... des autres. » Poussés par un appétit démesuré et par une grande soif de gain, certains habitants avaient pris la mauvaise habitude de poser des collets ou des pièges sur les terres de leurs voisins. C'était une façon comme une autre d'augmenter la quantité de leurs prises. Mais c'était aussi une source de querelles constantes. L'ordonnance de l'intendant, en plus d'interdire un tel geste, permettait aussi à celui qui trouvait de tels pièges sur sa terre de conserver les animaux qui seraient prisonniers dans les dites attrapes. Cette ordonnance fut publiée dans toutes les paroisses du pays.

Quelques mois plus tard, le 12 mars 1709, Raudot intervint de nouveau pour mettre un peu d'ordre dans le domaine agricole. Il était devenu coutume courante chez plusieurs de laisser paquer leurs animaux allègrement sur les terres privées, bien en dehors des limites des communes délimitées à cet effet. Afin que les animaux ne détruisent pas les récoltes, il fut donc intimé l'ordre à tous les individus concernés de voir à ériger des clôtures bonnes et valables dans le front de leurs habitations de façon à bien séparer les communes et les terres labourées.. Ces clôtures empêcheraient aussi les bêtes vicieuses de se balader un peu partout tout en évitant de leur mettre des enfarges. De plus chacun devait voir à ce que ses bêtes ne sautent pas les clôtures pour aller dans les grains et qu'elles n'attaquent pas les passants qui allaient à pied ou à cheval sur la commune.

En prenant ses fonctions dans la ville de Québec, l'intendant Denis Raudot, le fils de l'autre, avait été étonné de voir que les bourgeois et les habitants de cette ville laissaient leurs cochons vaquer par les rues, en dépit des règlements. Non seulement ces bêtes produisaient-elles beaucoup d'immoncides, mais elles causaient aussi beaucoup de désordres. Il fut donc décidé, en date du 29 juin 1710, que tous les propriétaires – peu importe leur rang dans la société – seraient tenus de tenir leurs cochons enfermés dans des endroits qui ne puissent produire aucune infection ... Permission fut donnée à la police de tuer les cochons qu'ils rencontreraient dans les rues et d'en donner la viande aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Il y a des lieux qui méritent le respect. Si on débarrasse les rues des cochons errants, il est important, en certaines circonstances, d'assurer la dignité de certains lieux, comme les abords des églises. Pour des raisons de dignité et de respect pour le saint lieu d'abord, mais aussi pour des

raisons de sécurité élémentaire, l'intendant Michel Bégon proclama, le 29 février 1716, qu'il serait dorénavant interdit aux habitants de faire galoper leurs chevaux et leurs carrioles à la sortie de l'église. Certains conducteurs représentaient de véritables dangers pour leurs coparois-siens. Il est arrivé parfois, dans les grands chemins, mais surtout à la sortie des églises, que des hommes et des femmes soient renversés par des attelages allant à grande vitesse, à une vitesse telle que les conducteurs ne pouvaient plus contrôler leurs bêtes dont ils avaient perdu la maîtrise. Cette interdiction s'appliquait sur une distance de dix arpents de part et d'autre de l'église. Passé cette limite, les conducteurs de carrioles pouvait reprendre le terrain perdu ... à la condition de s'arrêter quand ils trouveraient dans leur chemin des gens à pied.

Toujours dans le but louable d'assurer le bon ordre et la paix dans la cité, l'intendant Michel Bégon, le 10 juin 1724, se pencha de nouveau sur le cas des bestiaux divaguant ... À cet effet, il fut décidé que le coût de construction des clôtures mitoyennes devrait dorénavant être partagé par les deux voisins. Ceci pouvait s'appliquer dans le cas de terres labourables, des prairies et des pacages. Les fossés de ligne devaient aussi être entretenus à frais communs. On devrait prendre les dispositions nécessaires entre voisins dans les mois d'automne de façon à ce que chacun puisse à l'érection des clôtures qui devaient être faites dès les semences terminées. Le capitaine de la côte et les divers officiers de milice devaient faire respecter cette ordonnance.

Certains intendants faisaient preuve d'un grand souci urbanistique. Gilles Hocquart, le 19 août 1732, obligea les particuliers des villes à consulter le Grand Voyer « pour prendre les alignements nécessaires pour la construction des maisons ». Cette ordonnance avait pour but de mettre fin à certains abus qui nuisaient à l'embellis-

sement et à la décoration des villes. Cet avertissement concernait surtout les maçons et les entrepreneurs. Aucune fondation ne devait être entreprise avant que les plans de la construction ne reçoivent l'aval du sieur Grand Voyer ou des commis affectés à cette responsabilité. Dans les cas d'infractions, on pouvait faire démolir la maison et imposer aux maçons et entrepreneurs de sévères amendes. Cette ordonnance fut lue dans les trois villes de la colonie. Elle touchait aussi bien les villes elles-mêmes que leurs faubourgs.

La santé préoccupait aussi les intendants. C'est encore Hocquart, qui, s'inquiétant de la qualité douteuse de certaines farines produites dans les moulins de la colonie, voulut corriger cette situation en faisant équiper les principaux moulins de cribles cylindriques, ce qui aurait pour avantage d'épurer les blés portés dans ces moulins de toutes les poussières et de toutes les mauvaises graines. La farine issue de la mouture de ces grains serait « bonne, loyale et marchande ». Les moulins de Québec ayant déjà été dotés de tels cribles, il devenait urgent de procurer les mêmes avantages aux nombreux moulins de la région de Montréal. On profita du fait qu'il y avait de tels cribles dans les magasins du roi à Montréal pour équiper à neuf les moulins de Lachine, de l'Isle Jésus, de Terrebonne, de l'Isle Sainte-Hélène. Cette décision fut prise le 8 février 1734.

Hocquart a aussi dans le domaine des transports. Suite à un rapport qui lui fut remis par le Grand Voyer Lanouiller de Boiscler, chargé de la surveillance du tracé des chemins en construction entre Québec et Montréal (chemin du roi), il a pris l'initiative, le 30 avril 1734, de faire assurer le passage des affluents du Saint-Laurent par des bacs et d'en prévoir les tarifs pour les divers types d'usagers. Les tarifs variaient selon qu'il s'agissait du passage d'une charrette ou d'une autre voiture roulante, chargée ou non, d'un cheval et de son cavalier, d'un homme à pied, ou de bêtes à

corne, de chevaux ou d'autres bestiaux. Des tarifs identiques étaient prévus pour les bacs des rivières Sainte-Anne, Batiscan, des Prairies et des Trois-Rivières (Saint-Maurice). Une autre gamme de tarifs était en vigueur aux passages des rivières du Grand Yamachiche, de la grande rivière du Loup, maskinongé, grand et petit Chicot, de Berthier et des autres.

La qualité de vie d'une famille, à cette époque comme aujourd'hui d'ailleurs, était faite d'une foule de petites choses ... comme la longueur du bois de chauffage, par exemple. Étonnante cette ordonnance de François Bigot, en date du 1^{er} octobre 1749, où il ordonnait qu'on réduise à trois pieds, à l'avenir, la longueur du bois de chauffage. Plus long que ça, le bois devient difficile à transporter. Cette ordonnance tient aussi compte de l'étroitesse des cheminées. Parfois, on devait même faire scier le bois de chauffage en deux ou en trois, ce qui entraînait des coûts supplémentaires. Et il n'était pas toujours facile de trouver des gens pour scier les bois trop longs. Dorénavant ... « tout le bois de corde qui sera amené dans les trois villes de cette colonie, soit en traînes, barques, cajeux ou autrement, aura deux pieds et demi de longueur seulement entre les deux coupes, pour avoir trois pieds en tout. »

Le comportement des propriétaires d'animaux inquiétait particulièrement les autorités. Ainsi, le 26 mai 1756, François Bigot doit intervenir pour interdire aux propriétaires de terre en banlieue de cette ville (Québec) de « laisser courir indifféremment sur les dites terres, des chevaux, bœufs et vaches... et ordonnons à tous chartiers et autres qui n'ont point de terres, de louer des parcs pour y enfermer leurs animaux et y enfarger les chevaux ». Longtemps auparavant, soit en 1665, le Conseil supérieur sur des terres qui leur appartenaient pas, notamment sur « le cap aux Diamands ».

Le même Conseil supérieur, un mois auparavant, avait statué à propos des clôtures sur le bord du fleuve. Le 13 mai 1665 le dit Conseil avait ordonné ...

À toutes personne qui auront des clôtures à faire sur le bord du fleuve, de les mettre en sorte qu'il reste deux perches libres au-dessus des plus hautes marées, pour la liberté tant du passage des charrettes et bestiaux que de la navigation.

Si de nos jours on ne se préoccupe particulièrement de l'herbe à poux, dès 1667, on s'inquiétait de la prolifération des chardons. On s'était en effet rendu compte qu'un grand nombre de terres avaient été infestées par les chardons, véritable fléau, et avait vu pour cette raison diminuer considérablement leurs possibilités de mise en culture. Le procureur général du roi a donc ordonné, le 20 juin 1667 ... « à ceux qui ont des chardons sur leurs terres de les couper entièrement chaque année en dedans de la fin de juillet en sorte qu'il n'en reste aucun à couper, même dans les chemins qui passent sur leurs terres ... » En préambule, on insistait sur les dangers et conséquences néfastes de l'abondance de cette plante ...

L'expérience a fait connaître que la cause principale de ce qu'une grande quantité de terres de ce pays est infectée et perdue par les chardons, procède de ce que dans les commencements l'on a négligé d'y donner ordre, qu'inafailliblement ce mal s'étendra par tous les déserts de ce pays, s'il n'y est pourvu, parce que les chardons venant à graine, et la graine à mûrir, le vent emporte cette graine fort loin et l'épard par tout, même dans les lieux les plus écartés, que pour empêcher ce mal d'augmenter notablement, il serait à propos d'obliger ceux qui ont des chardons sur leurs terres et les empêcher de grainer.

Il arrivait parfois que des individus veuillent prendre des raccourcis et ne se gênent pas pour passer sur des terres ensemencées. Des clôtures étaient souvent brisées laissant la voie ouverte aux animaux qui pouvaient dévaster les récoltes. On du donc passer un règlement visant « toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de passer ni chasser dans les terres ensemencées, rompre, abattre, ni forcer les clôtures à peine de dix livres d'amande ... ». L'allusion à la qualité des personnes laisse croire que parmi les délinquants il n'y avait pas que de simples paysans ou des quêteux.

Suite dans la prochaine parution

Du lieutenant-gouverneur au premier ministre : une transition dans l'ouverture des sessions, 1792-2003

« Où sont les solennelles ouvertures de session parlementaire de jadis, et même de naguère? (...) En ce temps-là, le lieutenant-gouverneur était le héros de la cérémonie, en habit de gala. Tout cela est disparu. Depuis quelques années, c'est la journée du premier ministre. »

La prééminence du lieutenant-gouverneur dans le dispositif scénique traditionnel, 1792-1968.

La cérémonie de lecture du discours du trône par un représentant de la Couronne, lors de l'ouverture d'une session parlementaire, est une pratique héritée de la Grande-Bretagne. Ce texte fait le point sur l'état du pays, retient les principaux événements de l'actualité et de la vie de la famille royale, annonce le menu législatif du gouvernement et fait la nomenclature des projets de loi qui devraient être présentés à leur députation. Les origines de cette pratique sont lointaines. Elles remontent au tout début du parlementarisme britannique, alors que le souverain souhaitait la bienvenue aux membres du Parlement. À cette époque, le chancelier prononçait aussi une allocution dans laquelle il présentait les motifs de la convocation. En 1688, ces prises de parole sont réunies en un seul discours. Depuis cette date, d'autres conventions procédurales se sont imposées, dont celle voulant que ce texte soit rédigé par le premier ministre, ou par un de ses conseillers, qu'il soit soumis à l'approbation du cabinet et qu'il soit « strictement lu » par le représentant de la Couronne.

Le premier discours du trône de l'histoire du Québec date du 20 décembre 1792. Il est prononcé par le lieutenant-gouverneur Sir Alured Clarke, dans la ville de Québec, pour l'ouverture de la 1^{ère} législature du Parlement du Bas-Canada. Depuis ce jour jusqu'en 1968, le lieutenant-gouverneur est le personnage principal des cérémonies d'inauguration des sessions parle-

mentaires québécoises qui reproduisent le modèle de Westminster.

Comme nous pouvons le constater, pendant cette période presque bicentenaire, les élus du peuple sont les personnages secondaires de l'action liturgique des ouvertures de session. De 1792 à 1848, le rôle de soutien est principalement joué par l'orateur de la Chambre basse, le plus important des élus. Avant la lecture du discours du trône, l'orateur doit demander au gouverneur le renouvellement des privilèges et libertés des représentants du peuple. Il doit aussi démontrer son respect à l'endroit du personnage souverain en le saluant de son tricorne et doit se tenir dans un demi-cercle décrit par la barre pendant la lecture du discours. À partir de 1848, au moment de l'obtention du gouvernement responsable, le premier ministre remplace l'orateur de la Chambre dans ce second rôle.

La transformation radicale des ouvertures de 1969 et 1970 : le premier ministre à l'avant-scène

Les ouvertures des deux dernières sessions de la 28^e législature, les 25 février 1969 et 24 février 1970, marquent un point tournant dans la transformation évoquée. À partir de ce moment, le lieutenant-gouverneur se voit confier à un rôle minimaliste alors que le premier ministre est positionné au cœur de l'action. Ce déplacement symbolique est, entre autres, la conséquence de l'abolition du Conseil législatif et l'accession de

Jean-Jacques Bertrand au poste de premier ministre de la province.

La place du lieutenant-gouverneur depuis 1973 : objet de considérations partisans et stratégiques

Depuis les réformes apportées par le gouvernement Bertrand à la cérémonie d'ouverture des sessions parlementaires, les élus québécois n'ont pas redonné au lieutenant-gouverneur toute l'importance de son rôle d'antan. Cependant, la place laissée à ce dernier semble répondre, depuis ce temps, à des impératifs partisans et stratégiques. En fait, nous remarquons que le lieutenant-gouverneur joue un rôle plus important dans les ouvertures sessionnelles lorsque la majorité parlementaire appartient au Parti libéral. Par contre, lorsque le gouvernement est formé par le Parti québécois, le rôle du lieutenant-gouverneur est de beaucoup diminué. C'est dire depuis 1973, l'importance du rôle du représentant de la Couronne dans les cérémonies d'ouverture dépend de la fameuse règle de l'alternance des partis politiques qui sont appelés à former l'exécutif.

Conclusion

Entre 1792 et 1968, l'ouverture des sessions parlementaires québécoises et la lecture du trône par le représentant de la Couronne respectent le schéma traditionnel hérité de Westminster. Dans ce rituel, le lieutenant-gouverneur est le personnage principal autour duquel évolue l'action alors que les représentants du peuple se contentent de rôles de soutien ou de figuration. Avec les changements apportés au tournant des années 1970, ce cérémonial tombe en désuétude. Grâce à Jean-Jacques Bertrand, le premier ministre devient la figure dominante de l'ouverture de la session. C'est à lui que revient le privilège de prononcer le discours le plus attendu de la journée. Depuis ce temps, le lieutenant-gouverneur n'a jamais recouvré l'importance du rôle qu'il

tenait dans les cérémonies d'antan. Toutefois, depuis 1973, la place qui lui est octroyée dans l'inauguration des travaux de la Chambre est sujette à des considérations stratégiques et partisans qui varient selon les gouvernants.

Cependant, l'ouverture de la présente session, le 4 juin dernier, ne répond pas tout à fait à cette règle d'alternance. En fait, lors de cette cérémonie, le rôle du lieutenant-gouverneur Mme Lise Thibault a été tenu au minimum, son discours ne durant qu'une dizaine de minutes et portant sur un ensemble de généralités. Nous sommes donc portés à croire que la lecture in extenso du programme législatif du gouvernement par le représentant ou la représentante de la Couronne est une pratique désormais désuète. Dans les prochaines ouvertures de sessions parlementaires québécoises, la lecture de ce discours devrait être à la charge du premier ministre, personnage principal de l'action, comme c'est le cas depuis quelques années.

**Article tiré du journal
« Bulletin, octobre 2003 »
de l'Assemblée nationale**

Les parlementaires depuis 1792 au Québec : Richard

Clément RICHARD (1976-1985)

Né à Québec, le 17 février 1939, fils de J. Damase Richard, voyageur de commerce, et de Léontine Bégin.

Fit ses études au pensionnat Saint-Louis-de-Gonzague et au collège Saint-Jean-Eudes à Québec, au collège Saint-Louis à Edmundston (Nouveau-Brunswick) et à l'université Laval où il poursuivit des études de littérature et de droit. Effectua deux séjours d'études à l'étranger, l'un à la Georgetown University à Washington (D.C.) et l'autre comme représentant de l'université Laval au séminaire de l'Entraide universitaire mondiale tenu au Pakistan en 1963. Admis au barreau de la province de Québec en janvier 1965.

Reporter au journal *l'Action* de Québec en 1962. Enseigna à l'académie de Québec de 1963 à 1967. Membre des cabinets d'avocats Lachapelle, Roy et Richard (1966 à 1971), Bertrand et Richard (1971 à 1974) et Bertrand, Richard, Dumas et Côté (1974 à 1976).

Participa à la fondation du Mouvement souveraineté-association (MSA) en 1967. Candidat du Parti québécois défait dans Montmorency en 1973. Élu député du Parti québécois dans la même circonscription en 1976. Président de l'As



semblée nationale du 14 décembre 1976 au 6 novembre 1980. Ministre des Communications dans le cabinet Lévesque du 6 novembre 1980 au 30 avril 1981. Réélu en 1981. Ministre des Affaires culturelles dans les cabinets Lévesque et Johnson (Pierre Marc) du 30 avril 1981 au 16 octobre 1985. Ne s'est pas représenté en 1985.

Est retourné à la pratique du droit à Montréal. Vice-président au marketing et aux relations publiques de la firme Lavalin inc. et président-directeur général de Lavalin Communications de 1986 à 1991. Président-directeur général de Météo-média de 1990 à 1994. Président d'Expotech Imax et de Mondia. Avocat-conseil dans le cabinet Gaston, Lozeau à compter de 1994. Membre du conseil d'administration de la Place des Arts, depuis le 17 mai 1995, et président du conseil du 30 septembre 1995 au 22 février 2002. Membre du bureau des gouverneurs de l'École nationale de théâtre du Canada en 1998 et 1999.

Jean-Baptiste-Trefflé RICHARD (1856-1927)

Né à Saint-Liguori, le 23 novembre 1856, fils de Simon Richard, forgeron, et d'Éléonore Forest.

Étudia à Saint-Liguori et au collège de L'Assomption.

Débuta comme agriculteur à Saint-Liguori.

Élu député conservateur dans Montcalm en 1881. Réélu en 1886. Son siège fut déclaré vacant le 23 novembre 1886 lors de sa nomination au poste d'agent des Terres de la couronne.

Assistant greffier du Conseil exécutif du 22 janvier au 1^{er} juillet 1887. Candidat conservateur défait dans L'Assomption-Montcalm aux élections fédérales de 1917.

Devint percepteur des douanes dans le comté de Joliette vers 1891. Après avoir fait sa cléricature auprès de M^e Élie Lemire à L'Assomption, il fut admis à la pratique du notariat le 9 septembre 1898. Exerça d'abord sa profession à Saint-

Liguori jusqu'en 1900, puis à L'Épiphanie jusqu'en 1926. Secrétaire-trésorier de la municipalité de la paroisse de L'Épiphanie du 1^{er} février 1904 au 21 janvier 1913, puis en 1921.

Décédé à Montréal, le 30 mars 1927, à l'âge de

70 ans et 4 mois. Inhumé dans le cimetière de Saint-Liguori, le 1^{er} avril 1927.

Avait épousé à L'Épiphanie, le 18 août 1891, Marie-Paméla Hénault, veuve de Napoléon Archambault.

Jean-Marie RICHARD (1879-1955)

Né à Contrecoeur, le 15 janvier 1879, fils d'Adolphe Richard, navigateur, et de Marie-Louise Gervais.

Fit ses études à Contrecoeur, au collège de L'Assomption et à l'université Laval à Montréal. Fit sa cléricature à l'étude des notaires Mainville et Mainville à Montréal. Admis à la pratique du notariat le 22 juillet 1903.

Exerça sa profession à Saint-Ours puis s'associa à M^e Georges Paquette en 1916. S'établit à Contrecoeur en 1917 où il pratiqua jusqu'en 1949. Membre de la Chambre des notaires, des Chevaliers de Colomb, de l'Alliance nationale et du Corps de cadets de L'Assomption. S'occupa également d'histoire locale. Greffier des écoles

et du village de Saint-Ours pendant six ans. Vérificateur des comptes du village de Contrecoeur en 1921.

Président de la commission scolaire de Contrecoeur en 1917. Élu député libéral dans Verchères à l'élection partielle du 22 décembre 1921. Réélu en 1923. Ne s'est pas représenté en 1927. Décédé à Contrecoeur, le 17 novembre 1955, à l'âge de 76 ans et 10 mois. Inhumé dans le cimetière de Contrecoeur, le 21 novembre 1955.

Avait épousé à Saint-Antoine-sur-Richelieu, le 18 juin 1907, Jeanne Cartier, fille de Louis-Joseph Cartier et d'Hermine-Hermalinde Laflamme.

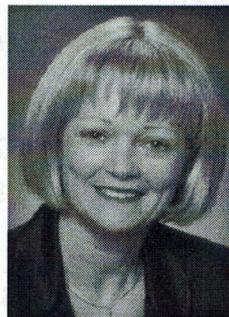
Lorraine Richard (2003-)

Née à Havre St-Pierre, le 30 juillet 1959
Mariée à Claude Vigneault et mère de Richard et Karina

Formation

Diplôme d'études secondaires, École Mgr-Labrie, Havre St-Pierre, (1976)
Diplôme d'études professionnelles en soins infirmiers auxiliaires, École Manikoutai, Sept-Îles (1978)

Porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux du 18 février 2004 au 18 octobre 2004



Membre de la Commission des affaires sociales du 25 mars 2004 au 18 novembre 2004

Porte-parole de l'opposition officielle en matières maritimes depuis le 18 octobre 2004

Expérience professionnelle

Infirmière-auxiliaire au Centre de santé de la Minganie, Havre-St-Pierre (1978-2003)

Engagement communautaire et politique

Fondatrice et présidente du comité de l'École de ballet de Havre-St-Pierre (1987-1994)

Commissaire d'école, Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord (1987-2003)

Secrétaire, Syndicat des travailleurs et travailleuses, Centre de santé de la Minganie (CSN) (1988-1989)

Membre du conseil général, Fédération des commissions scolaires du Québec (1998-2003)

Vice-présidente, l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord (1998-2003)

Présidente, Conseil des commissaires et du Comité exécutif, Commission scolaire de la

Moyenne-Côte-Nord (1998-2003)

Porte-parole, Comité de la sauvegarde du 2^{ième} étage du Foyer de Havre-Saint-Pierre (février 2000-janvier 2003)

Fonctions politiques, parlementaires et ministérielles :

Élue députée de la circonscription de Duplessis aux élections générales du 14 avril 2003

Porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations avec les citoyens du 1^{er} mai 2003 au 18 février 2004

Membre de la Commission de la culture

Louis RICHARD (1817-1876)

Né à Saint-Grégoire-le-Grand, le 1^{er} mars 1817, fils de Charles-Auguste Richard, cultivateur, et de Marie-Esther Hébert.

Fit ses études à Saint-Grégoire.

Cultivateur dans le canton de Stanfold en 1841, il y fonda par la suite un magasin général et fit également le commerce du bois.

Maire de Princeville de janvier 1857 à janvier 1858 et de janvier 1872 jusqu'à son décès. Candidat défait aux élections du Conseil législatif dans la division de Kennebec en 1862. Nommé conseiller législatif de la même division le 5 fé-

vrier 1874. Appuya le Parti conservateur.

Décédé en fonction à Princeville, le 13 novembre 1876, à l'âge de 59 ans et 8 mois. Inhumé à Princeville, dans l'église de la paroisse Saint-Eusèbe-de-Stanfold, le 16 novembre 1876.

Avait épousé dans sa paroisse natale, le 25 janvier 1841, Hermine Prince, fille de Joseph Prince, marchand, et de Julie Doucet.

Père d'Édouard Richard, député à la Chambre des communes de 1872 à 1878.

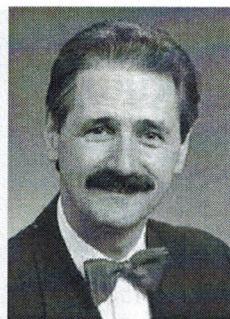
Maurice RICHARD (1985-1994)

Né à Sainte-Angèle-de-Laval, le 22 septembre 1946, fils de Grégoire Richard, épicier-boucher, et de Louise Roy. Deuxième d'une famille de quatorze enfants.

Fit ses études primaires à Sainte-Angèle-de-Laval et secondaires à l'école Curé-Brassard à Nicolet. Diplômé de l'Institut national des viandes en 1973. A reçu également une formation en mesures d'urgence en gestion administrative et en investigation.

Propriétaire d'un marché d'alimentation à Bécancour. Fut membre de conseils d'administration de plusieurs organismes à caractère municipal, dont l'Union des municipalités du Québec. Membre de la Chambre de commerce de Bécancour et de Nicolet.

Conseiller municipal, de 1971 à 1976, et maire de Bécancour de 1976 à 1985. Élu député libéral dans Nicolet en 1985. Président de la Commission de L'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du 10 septembre 1987 au 9 août 1989. Réélu dans Nicolet-



Yamaska en 1989. De nouveau président de cette commission du 29 novembre 1989 au 24 juillet 1994. Défait en 1994.

Élu maire de Bécancour le 5 novembre 1995 et préfet de la MRC de Bécancour en juin 1996 et réélu par acclamation en novembre 1999. Nommé, en mai 2000, président du Centre local de développement (CLD) de la MRC de Bécancour. Président du Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec (CRCDCQ) depuis le 12 juin 2003.

Ces informations proviennent du site internet de l'Assemblée Nationale du Québec <http://www.assnat.qc.ca/index.html> dans la section « informations historiques ».

Vous aurez accès à la biographie d'un parlementaire, aux fonctions parlementaires qu'il a exercées, aux résultats électoraux des élections auxquelles il a été candidat, aux principaux événements qui ont marqué l'époque au cours de laquelle il a été en fonction, de même qu'à ses interventions à l'Assemblée ou en commission parlementaire.

Richard élus à la chambre des Communes depuis la confédération

RICHARD, CHARLES

Né : 1900.03.10 Ste-Anne de la Pocatière, Québec,

Marié : Aurore Blackburn (Chicoutimi)

Parents : François et Charlotte-Alice Lamontagne

Ancêtre : Barthélémy, notaire royal (Poitou)

Profession : Chirurgien-dentiste

Parti politique :

Conservateur (1935.10.14 - 1942.12.10)

Progressiste-conservateur (1942.12.11 -)

Chambre des communes :

1935.10.14, Kamouraska, Québec Défait

1958.03.31, Kamouraska, Québec Élu

1962.06.18, Kamouraska, Québec Défait



Caucus : Progressiste-conservateur (1958.05.12 - 1962.04.19)

RICHARD, CLOVIS-THOMAS

Né : 1892.05.08 Collège Bridge, Nouveau-Brunswick, Canada

Décédé : 1976.08.22

Marié : Bernadette Hayes (Charlo, N.B.)

Parents : Simon-Irénée et Marie Leblanc

Ancêtre : Michel (Saintonge)

Profession : Avocat

Parti politique : Libéral (1945.06.11 -)

Chambre des communes :

1945.06.11, Gloucester, Nouveau-Brunswick Élu

1949.06.27, Gloucester, Nouveau-Brunswick Réélu



Caucus : Libéral (1945.09.06 - 1952.03.04)

RICHARD, ÉDOUARD ÉMERY

Né : 1844.03.14 Princeville, Canada-Est

Décédé : 1904.03.27 Battelford, Manitoba

Profession : Avocat et historien

Parents : Louis-Eusèbe et Hermin Prince

Ancêtre : Michel (Saintonge)

Parti politique : Libéral (1872.10.12)

Chambre des communes :

1872.10.12, Mégantic, Québec Élu

1874.01.22, Mégantic, Québec Réélu



Caucus : Libéral (1873.03.05 - 1878.08.16)

RICHARD, JEAN-THOMAS, B.A., L.Ph.

Né : 1907.08.22 Ottawa, Ontario, Canada

Décédé : 1991.09.27

Profession : Avocat

Parti politique : Libéral (1945.06.11 -)

Chambre des communes :

1945.06.11, Ottawa-Est, Ontario Élu

1949.06.27, Ottawa-Est, Ontario Réélu

1953.08.10, Ottawa-Est, Ontario Réélu

1957.06.10, Ottawa-Est, Ontario Réélu

1958.03.31, Ottawa-Est, Ontario Réélu

1962.06.18, Ottawa-Est, Ontario Réélu



1963.04.08, Ottawa-Est, Ontario Réélu

1965.11.08, Ottawa-Est, Ontario Réélu

1968.06.25, Ottawa-Est, Ontario Réélu

Caucus : Libéral (1945.09.06 - 1972.09.01)

RICHARD, JOSEPH-ADOLPHE

Né : 1887.02.14 St-Grégoire, Québec, Canada
Décédé : 1964.07.12
Marié : Virginie Doucet (Ste-Angèle)
Parents : François et Céline Saint-Ours
Ancêtre : François et Anne Comeau
Profession : Entrepreneur
Parti politique : Libéral (1949.06.27 -)
Chambre des communes :
1949.06.27, Saint-Maurice--Laflèche, Qc Élu
1953.08.10, Saint-Maurice--Laflèche, Qc Réélu
1957.06.10, Saint-Maurice--Laflèche, Qc Réélu
1958.03.31, Saint-Maurice--Laflèche, Qc Réélu
1962.06.18, Saint-Maurice--Laflèche, Qc Défait



Caucus : Libéral (1949.09.15 - 1962.04.19)



André, trésorier et Cécile, secrétaire



Alexandre et Mireille Richard, roi et reine de la fête des Rois, Société Acadienne

Saviez-vous que

Martine Richard : Récipiendaire 2004 du prix d'excellence des Éditions de la Paix

Texte primé : **Chapeau, Camomille!**

St-Alphonse-de-Granby,

Édition de la Paix, 2004

Littérature pour la jeunesse

Elle est née en 1962 à Saint-Jean-sur-Richelieu. Elle est détentrice d'un baccalauréat en études françaises et un certificat en éducation de l'Université de Montréal. Elle enseigne le français au niveau secondaire depuis quinze ans. En 2001, elle a fait paraître deux romans pour la jeunesse et un roman pour adultes. Martine Richard a remporté à deux reprises, en 1981 et en 1983, le 1^{er} prix de poésie du Concours des écritures du Haut-Richelieu.

François Richard

Employé de la Cie de la Baie d'Hudson qui se trouvait au fort McLoughlin, sur la côte du Pacifique, vers 1840, époque où il disparut complètement. Comme on soupçonnait les Indiens Bellabellas d'être la cause de son absence, on s'empara de leur chef, qu'on constitua otage jusqu'à ce que le Canadien fût rendu à ses maîtres. Cette mesure fut l'occasion d'une escarmouche, au cours de laquelle un membre de la garnison fut fait prisonnier par les Indiens et deux autres furent blessés, tandis que du côté des indigènes deux hommes étaient tués et plusieurs autres blessés. Malgré tout, le sort de Richard demeura un secret bien gardé jusqu'à ce qu'une sauvagesse avouât qu'il avait été tué par un individu que sir George Simpson, gouverneur de la compagnie fit déporter lors de sa visite à cette localité en 1841.

Avenue Richard (Verdun)

C'est en l'honneur de Mgr Joseph Arsène Richard (1859-1945) que cette avenue porte ce nom. Mgr Richard est une figure légendaire de la vie religieuse de Verdun et le fondateur de l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Canton Richard

Situé au sud des monts Chic-Chocs, en Gaspésie, il se trouve à 35 km au sud de la ville de Cap-Chat. La limite sud du territoire est occupée en partie par le mont Noble (640 m) et la rivière Cascapédia en entier du nord au sud. Ce nom rappelle le souvenir d'Édouard Richard, né le 14 mars 1844 à Stanfold (Princeville, Québec). Édouard Richard grandit dans une famille marquée à l'époque par la déportation des Acadiens. Plus tard, en 1868, il est reçu avocat pour ensuite s'associer à sir Wilfrid Laurier pendant sept ans. En 1872, les électeurs du comté de Mégantic l'élisent aux Communes. Il est réélu en 1874, mais refuse de se représenter en 1878, pour des raisons de santé. Il est ensuite nommé shérif des Territoires du Nord-Ouest (1878-1883). Richard quitte définitivement la politique en 1889, après une défaite aux élections fédérales, pour renouer avec ses anciennes amours, la lecture et les lettres. En 1891, il développe un engouement pour la cause des Acadiens. Il publie, après deux ans et demi de travail, *Acadia, missing links of a lost chapter in American history*, ouvrage dans lequel il fait le pro-

cès des auteurs de la déportation. Cette publication, bien accueillie par les Acadiens, soulève toutefois de la controverse au Canada anglais et aux États-Unis. Qui plus est, Richard est nommé archiviste canadien à Paris, en 1897, où il prend la relève de Joseph-Étienne-Eugène Marmette. Il travaille en France jusqu'en 1902, puis revient au Canada, où il meurt deux ans plus tard à Willow Bluff, en Saskatchewan. Proclamation : 1940.

Rue Richard (Longueuil)

Ce nom rappelle le souvenir d'Édouard Richard, né le 14 mars 1844 à Stanfold (Princeville, Québec). Édouard Richard grandit dans une famille marquée à l'époque par la déportation des Acadiens. Plus tard, en 1868, il est reçu avocat pour ensuite s'associer à sir Wilfrid Laurier pendant sept ans. En 1872, les électeurs du comté de Mégantic l'élisent aux Communes. Il est réélu en 1874, mais refuse de se représenter en 1878, pour des raisons de santé. Il est ensuite nommé shérif des Territoires du Nord-Ouest (1878-1883). Richard quitte définitivement la politique en 1889, après une défaite aux élections fédérales, pour renouer avec ses anciennes amours, la lecture et les lettres. En 1891, il développe un engouement pour la cause des Acadiens. Il publie, après deux ans et demi de travail, *Acadia, missing links of a lost chapter in American history*, ouvrage dans lequel il fait le procès des auteurs de la déportation. Cette publication, bien accueillie par les Acadiens, soulève toutefois de la controverse au Canada anglais et aux États-Unis. Qui plus est, Richard est nommé archiviste canadien à Paris, en 1897, où il prend la relève de Joseph-Étienne-Eugène Marmette. Il travaille en France jusqu'en 1902, puis revient au Canada, où il meurt deux ans plus tard à Willow Bluff, en Saskatchewan.

Avenue Richard (Bécancour)

Dans la ville de Bécancour, on dénombre une cinquantaine de voies de communication qui ont reçu des noms constitués de patronymes (ou noms de famille) en usage chez les Acadiens. Le nom de cette voie appartient à cette thématique odonymique.

Émile Richard

M. Émile Richard, 23 ans, de Saint-Jean d'Angéleys, Charente, embarqué sur le Titanic à Cherbourg comme un passager de deuxième classe. Sa dernière demeure fut Paris et il s'en allait à Montréal, Canada. Il avait complété son service militaire, son père l'envoyait en vacances au Canada. À son retour en France, il devait travailler à la distillerie familiale.

Emile, qui n'était pas marié, voyageait avec une famille d'importateur de Cognac, Albert Mallet. Il acheta son billet portant le no SC/Paris 2133 pour 15 Livres.

Albert et Émile moururent dans l'océan. Leurs corps, si retrouvés, n'ont jamais été identifiés.

John Richard Fry

Il était valet de M. J. Bruce Ismay. Il embarqua sur le Titanic à Southampton (billet no 112058) avec M. Ismay et son secrétaire William Henry Harrison. Durant le voyage, il occupa la cabine B-102.

M. Fry, qui était marié avec deux enfants avait été durant dix ans maître de maison de Bruce Ismay. Durant les voyages de M. Ismay il faisait office d'escorte personnelle du président de White Star.

M. Fry mourut dans l'océan. Son corps, si retrouvé, n'a jamais été identifié.

Livre choc pour éveiller les consciences

Andréa Richard présente son petit dernier « Au-delà de la religion »

Andréa Richard revient à la charge environ dix ans après son dernier livre. De nouveau, elle s'en prend à la religion et ses pères. Mensonge, usurpation, abus de pouvoir, Andréa Richard écorche plusieurs aspects de la religion catholique, mais propose aussi des solutions. *Au-delà de la religion* se veut un livre choc qui, espère-t-elle, conscientisera les gens.

Andréa Richard a travaillé sur son volume pendant trois ans. Mais ce n'est que tout récemment, après avoir été opérée pour un cancer des poumons, qu'elle l'a complété. « Je voulais que mon livre paraisse avant de mourir », raconte-t-elle.

Sa volonté d'écrire ce livre provient également du désir d'éveiller les consciences. « Ma motivation est de vouloir parler pour faire prendre conscience. Ce n'est pas de parler pour critiquer ou pour dénoncer les gens de l'Église qui sont des personnes de bonne foi. Je ne veux pas jeter la pierre à quiconque. Mais ces gens-là sont des victimes d'un système mensonger », affirme-t-elle.

Mme Richard dit travailler pour que la vérité éclate. Elle aimerait que les autorités religieuses se tiennent debout et assument les conséquences de leurs actions. « Il faut que tous les mensonges arrêtent et qu'on ait le courage de se dire les vraies choses. Les pères de l'Église doivent remettre en question ce qu'ils ont fabriqué », maintient l'écrivaine.

Avant goût

De son livre, Mme Richard présente la preuve que Jésus n'a pas créé le christianisme. « Je démontre en me basant sur les documents d'histoire que Jésus n'a jamais fondé l'Église. En réalité, c'est Constantin qui a fondé l'Église afin de s'emparer en même temps du pouvoir civil,

du pouvoir religieux et de dominer les lieux lors du Concile de Trente », dit-elle dès les premières minutes de la rencontre.

Elle soutient que l'Église a déformé les paroles de Jésus pour son profit. « Ils ont usurpé le nom de Jésus-Christ. Les pères de l'Église ont dévié ce qu'Il voulait dire. Il y a des choses qu'Il n'a jamais dites », atteste l'auteure. Elle croit plutôt que Jésus a légué une philosophie de vie basée sur le commandement « aimez-vous les uns, les autres » et non la doctrine.

Après des heures de réflexion, Mme Richard en est venue à la conclusion qu'il faut apprendre à vivre avec l'incertitude. « Je dis aux athées : *Rien ne prouve qu'il n'y a pas de Dieu* et je dis aux croyants : *Rien ne prouve qu'il y a un Dieu*. Si tous, au lieu de durcir leur position arrivaient à dire : *nous ne savons pas*, ce serait construire un pont pouvant réconcilier les humains entre eux, et centrer nos priorités sur des réalités concrètes, pour bâtir un monde meilleur. Alors ce ne sera plus un ciel à préparer, mais l'avenir de demain, sur Terre, à améliorer », explique-t-elle.

Un autre point qu'aborde Mme Richard dans son livre est celui de l'abus de pouvoir des autorités religieuses. D'après elle, les prêtres sèment la propagande. Elle pointe particulièrement ceux que Dieu appelle les gens. « Voyons donc, peste-t-elle. Il n'y a personne qui appelle. Le Seigneur ne nous appelle à le servir, il nous laisse le choix. C'est un choix que la personne fait. En disant ça, les autorités se donnent un pouvoir et ils utilisent un langage abusif ». Elle qualifie cette pratique « de lavage de cerveau ».

Précisons que Mme Richard a fait partie du « système » comme elle le dit. Il y a maintenant plus de 35 ans, elle était carmélite avant de devenir laïque.

Rompre avec Rome

Parmi les solutions proposées, la dame émet une requête auprès des autorités épiscopales : elle suggère de rompre les liens avec le Vatican. « Je demande aux évêques : *si vous voulez conserver l'Église, continuez à faire du bien mais au moins changez les choses. Revenez au message de Jésus : aimez-vous les uns, les autres. Ôtez les dogmes et les sacrements qui ne sont que de purs mensonges. Et pour ce faire, séparez-vous de Rome.* Dès lors, les prêtres pourront se marier ce qui, d'après moi, est bien plus normal », déclare-t-elle.

Par ailleurs, l'auteure s'est penchée sur la question des cours de religion dans les écoles secondaires et en ce qui concerne leur retrait du programme scolaire. Selon la dame, il s'agit d'une bonne chose. Elle conseille d'implanter des forums de philosophie entre les jeunes et les adultes, mais à la condition que la philosophie se renouvelle et qu'elle soit plus axée sur les grands enjeux de la société.

« Pourquoi la philosophie? Parce qu'elle se base sur la réflexion. Ce qui est important pour les jeunes est de ne pas leur donner une doctrine toute

faite et mensongère. Il faut développer l'habitude de la réflexion dès le secondaire. Les jeunes sont intelligents et capables de raisonner par eux-mêmes. Ce sont eux qui vont bâtir le futur à partir de leurs valeurs et de leurs réflexions », explique Mme Richard. Elle ne comprend pas qu'on puisse vouloir retourner en arrière en remettant les cours de religion. Pour elle, ce qui importe le plus est le moment présent et le futur.

Lancement

Le lancement officiel de son livre est prévu pour le 25 septembre à la Maison Hertel-de-la-Fresnière. Outre Mme Richard, l'écrivain et éditeur André Serra, le médecin Daniel Beaudry, le philosophe et sociologue Nicolas Deville seront présents pour discuter à une table de discussion alors que le président de la Société des écrivains de la Mauricie, Gérald Gaudet, recevra en entrevue l'écrivaine.

Article paru dans le Nouvelliste du 18 septembre 2004, Marie-Claude Boileau.



Cécile et Nicole au kiosque de l'Association au Salon de Place Laurier



Roger et Évangéline au brunch organisé par l'Association Acadienne de Québec

Conseil d'administration 2004-2005

Président: *Guy Richard*
Vice-président: *Fernand Richard*
Trésorier: *André Richard*
Secrétaire: *Cécile Richard*

Directeurs et directrices:
Anne Richard
Joseph-Édouard Richard
Monique Richard
Yves Richard

Adresse de l'Association

Vous pouvez communiquer avec nous par courrier:
Association des familles Richard
C.P. 6700, Sillery (Québec) G1T 2W2
Internet: www.genealogie.org/famille/richard

Articles pour le journal

J'ai toujours besoin de vos articles pour agrémenter notre journal. Celui-ci sera d'autant plus intéressant si vous y collaborez. Alors n'hésitez pas à les faire parvenir à un des responsables du journal ou directement à l'adresse de l'Association.

Vous pouvez me joindre par internet à :
yug_richard@hotmail.com

Appel aux généalogistes

Nous sommes constamment à la recherche d'informations d'ordres généalogiques sur une des souches Richard. Félix, notre archiviste, serait heureux d'en échanger afin de compléter les archives de l'Association et de mettre les généalogistes en communication les uns avec les autres. En partageant nos informations nous pourrions mieux retracer l'histoire des familles Richard et conséquemment, celle du Québec et de l'Acadie.

Donc si vous avez fait des recherches généalogiques que vous voulez faire partager ou compléter, communiquez avec :

Félix Richard
7777, boul. Lasalle app. 321
Ville Lasalle (Québec)
H8P 3K2 (514) 595-1259
Internet : felimado@sympatico.ca

Objets promotionnels

Vous pouvez vous procurer un blason 5\$, une épinglette 5\$, un album souvenir 5\$, un disque 5\$ ainsi qu'une plaque d'automobile 10\$ à l'effigie de l'Association. Il est possible de vous les procurer en communiquant avec un membre du conseil d'administration ou à l'adresse de l'Association.

Vous pouvez nous rejoindre

Si vous avez des messages ou des informations à nous communiquer concernant des réunions de familles, des événements, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous communiquerons l'information et le cas échéant, si possible, nous serons heureux de participer à l'événement ou à son organisation. Pour nous rejoindre, vous pouvez prendre contact avec n'importe quel membre du conseil d'administration de l'Association des familles Richard ou communiquer directement avec la secrétaire :

Cécile Richard
1530, rue du Nordet
Sainte-Foy
G2G 2A4 (418) 871-9663
Internet : crichard@oricom.ca

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec 568561